



PRÉFET DU RHÔNE

Aide à la télédéclaration

Si vous possédez un compte ou si vous l'avez créé, le lien vous conduira à l'écran suivant :

Vous devez vous authentifier pour accéder librement à vos applications.

Par mot de passe ?

Identifiant *:

Mot de passe *:

M'authentifier

Comment vous authentifier ?

Entrez votre identifiant et votre mot de passe puis cliquez sur le bouton M'authentifier.

Votre identifiant est votre n° SIRET.

Vous arrivez sur l'écran ci-dessous :

Critères de recherche

Département de l'utilisateur : Egal à 69 - RHÔNE

Année de la campagne : Egal à 2015

N° SIRET ou NUMAGRIN : Indifférent

Numéro pacage : Indifférent

Nom ou raison sociale : Indifférent

Prénom : Indifférent

[Rechercher](#)

Résultats de la recherche

Année de la campagne	Nom ou raison sociale	Prénom	Identifiant externe (SIRET ou NUMAGRIN)	Numéro Pacage
----------------------	-----------------------	--------	---	---------------

[Valider la sélection](#)

Vérifier que l'année de campagne est bien 2018, puis cliquez sur " **rechercher** ".

Vous aurez alors accès à la calamité Sécheresse 2018.

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Télécalam

Bienvenue FED DEP SYNDICATS EXPLOIT AGRIC RHONE

Accueil | Mes télédéclarations antérieures

Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

Vous êtes : FED DEP SYNDICATS EXPLOIT AGRIC RHONE

Votre numéro SIRET : 77984641900025

[Voir les détails](#)

Demande d'indemnisation de calamité agricole

Sur ce site, vous pouvez effectuer en ligne votre demande d'indemnisation dans le cadre de la procédure des calamités agricoles.

Effectuer ma demande

Actuellement, aucune télédéclaration signée et validée disponible en consultation

Sites utiles du MAAP

Consultez l'état d'avancement de vos dossiers d'indemnisation déposés précédemment :

[Mes dossiers en ligne](#)

Retrouvez les informations concernant votre DDT-DDTM :

[Le ministère en départements](#)

Préconisations techniques | Mentions légales | Conditions générales d'utilisation

Cliquez sur " **effectuer ma demande** "

L'écran ci-dessous vous guide dans le cheminement de votre télédéclaration en 3 étapes. À tout moment, vous savez à quel stade vous en êtes dans votre déclaration. Par exemple ici la phase 1 est en cours.

Votre télédéclaration

Informations sur la calamité

Vous allez télédéclarer pour la calamité suivante :

Voici l'état d'avancement des 3 phases de votre télédéclaration

➔ 1 Je déclare mes récoltes - En cours

2 Je complète mes justificatifs

3 Je signe ma déclaration

[Imprimer ma télédéclaration](#)

Vos coordonnées (adresse, commune) sont pré remplies.

Adresse du siège d'exploitation Zone préremplie

N° / voie : 18 AV DES MONTS D'OR
Lieu-dit :
Code postal : 69890
Commune : LA TOUR DE SALVAGNY

Commune principale de localisation des terres sinistrées

Commune : TOUR-DE-SALVAGNY ?

► Modifier la commune principale de localisation des terres sinistrées

Surfaces de l'exploitation

SAU totale : 250 ha [] a [] ca ?

► Saisir les surfaces hors département (si votre exploitation est sur plusieurs départements)

Vos risques assurés à la date du sinistre

Risque assuré	Présence d'une assurance ?
Incendie-tempête bâtiments agricoles	<input checked="" type="checkbox"/>
Grêle et tempête sur récolte	<input type="checkbox"/>
Embarcations à l'exploitation	<input type="checkbox"/>
Mortalité du bétail	<input type="checkbox"/>
Assurance récolte (contrat à la culture)	<input type="checkbox"/>
Assurance récolte (contrat à l'exploitation)	<input type="checkbox"/>

Par contre, bien inscrire la surface totale de votre exploitation dans la case correspondante ainsi que cocher la (ou les) assurances pour lesquelles vous avez souscrit un contrat (plusieurs réponses possibles).

Arrive ensuite l'écran de saisie des effectifs animaux. Si aucun cheptel, cliquer sur "**suivant**" en bas de page. Sinon, rentrer par catégorie d'animaux les effectifs présents sur l'exploitation au 1^{er} juillet 2018 en cliquant sur "**saisir mes effectifs....**". Attention de ne pas oublier des catégories d'animaux se trouvant sur les pages suivantes.

Vous pouvez trouver vos effectifs à l'aide de « boviclic »

Pour les bovins par exemple, les catégories d'animaux peuvent être nombreuses et ne sont pas visibles simultanément sur l'écran. Pour y avoir accès, utiliser l'ascenseur (ou liste déroulante) se trouvant à droite de l'écran (voir dessin ci-dessous).

Faire de même pour les effectifs ovins, caprins, porcins.....

Informations pour la saisie des animaux...

Vous allez saisir les effectifs de vos animaux pour la calamité Sécheresse 2018

Pour chaque catégorie d'élevage :

- les effectifs permanents à la date du sinistre qui vous sont demandés correspondent aux animaux présents sur votre exploitation à la date du 1^{er} juillet 2018
- Les effectifs vendus l'année précédente coïncident au nombre d'animaux que vous avez vendus en 2008.
- Les effectifs connus se rapportent aux effectifs connus de l'administration car éventuellement déclarés dans d'autres procédures.

Bovins (2 catégories déclarées) Vos effectifs permanents déclarés : 30

► Saisir mes effectifs permanents à la date du sinistre
► Saisir mes effectifs vendus l'année précédente

Ovins, caprins (1 catégorie déclarée) Vos effectifs permanents déclarés : 10

► Saisir mes effectifs permanents à la date du sinistre
► Saisir mes effectifs vendus l'année précédente

Porcins

► Saisir mes effectifs permanents à la date du sinistre
► Saisir mes effectifs vendus l'année précédente

Equins

► Saisir mes effectifs permanents à la date du sinistre
► Saisir mes effectifs vendus l'année précédente

Aviculture, cuniculiculture

Bovins (2 catégories déclarées)

Vos effectifs permanents déclarés : 30

▼ Masquer les effectifs permanents à la date du sinistre

Nom de l'élevage	Effectifs permanents à la date du sinistre
Vaches nourrices	<input type="text" value="10"/>
Vaches laitières > 8000	<input type="text" value="20"/>
Vaches laitières de 7000 à 8000	<input type="text"/>
Vaches laitières de 6000 à 7000	<input type="text"/>
Vaches laitières de 5000 à 6000	<input type="text"/>
Vaches laitières inf à 5000	<input type="text"/>

Afin d'éviter des oublis, le logiciel vous indique le nombre d'animaux saisi ainsi que le nombre de catégorie d'animaux saisi (dans cet exemple, 2 catégories déclarées : vaches nourrices et vaches laitières). Ces 2 sous-totaux peuvent vous permettre d'éviter des oublis.

Faite de même pour l'ensemble des cultures présentes sur votre exploitation ; surfaces déclarées à la PAC 2018.

Par exemple, pour les céréales à saisir, cliquer sur « saisir mes surfaces » dans la rubrique céréales

Informations pour la saisie de vos cultures...

ATTENTION : Vous devez déclarer la TOTALITE des cultures de votre exploitation qui sont en production

Céréales et oléo-proteagineux (Hors maïs)

► Saisir mes surfaces

Maïs (grain, fourrage et doux)

► Saisir mes surfaces

Cultures fourragères (4 cultures déclarées)

Surfaces déclarées : 100.0000 ha

► Saisir mes surfaces

Vergers et raisin de table - Cultures pérennes ?

► Saisir mes surfaces

Vignes de cuve (1 culture déclarée)

Surfaces déclarées : 0.5000 ha

► Saisir mes surfaces

Cultures maraîchères et légumières

► Saisir mes surfaces

Cultures florales - Pépinières - Cultures forestières

► Saisir mes surfaces

Cultures industrielles et non alimentaires

Lorsque vous avez choisi " saisir mes surfaces" dans la rubrique céréales, la fenêtre suivante s'ouvre. Toutes les cultures existantes s'affichent, il vous suffit de choisir les cultures vous concernant et de noter la surfaces. Comme pour les animaux,

une liste déroulante vous permet d'afficher les cultures suivantes, cultures non visibles à l'écran.

Céréales et oléo-protéagineux (Hors maïs)

▼ Masquer les surfaces

Avoine	<input type="text"/>	ha	<input type="text"/>	a	<input type="text"/>	ca
Blé tendre hiver	<input type="text"/>	ha	<input type="text"/>	a	<input type="text"/>	ca
Colza été	<input type="text"/>	ha	<input type="text"/>	a	<input type="text"/>	ca
Orge hiver	<input type="text"/>	ha	<input type="text"/>	a	<input type="text"/>	ca
Pois protéagineux irrigué(e)	<input type="text"/>	ha	<input type="text"/>	a	<input type="text"/>	ca
Pois protéagineux sec	<input type="text"/>	ha	<input type="text"/>	a	<input type="text"/>	ca
Seigle	<input type="text"/>	ha	<input type="text"/>	a	<input type="text"/>	ca

Maïs (grain, fourrage et doux)

► Saisir mes surfaces

Cultures fourragères (4 cultures déclarées)

► Saisir mes surfaces

Surfaces déclarées : 100.0000 ha

Des sous totaux vous indiquent le total des surfaces que vous avez saisies. Cela permet là aussi d'éviter (ou de constater) des erreurs de saisie.

L'écran suivant (illustré ci-dessous) récapitule l'ensemble des surfaces en cultures fourragères que vous avez saisies précédemment : (maïs fourrage ou ensilage, prairie temporaire, permanente et artificielle). **Vérifiez si ces surfaces correspondent bien à votre assolement.** Dans le cas ci-dessous, 25 ha ont été saisies en maïs fourrage et en prairie artificielle. En cas d'erreur de saisie, vous pouvez revenir en arrière pour apporter toute correction.

Informations pour la saisie de vos récoltes...

Voici la commune sinistrée que vous avez indiquée pour vos pertes : TOUR-DE-SALVAGNY .

Maïs fourragère) sec

Rappel de votre surface déclarée : 25.0000 ha

* Surface effectivement sinistrée en 2009 : ha a ca

Mode de récolte majoritaire : Mécanique

Surface grêlée pour la culture en 2009 : ha a ca

Indemnités perçues hors assurance en 2009 : euros (ex : 153.45)

► Saisir les assurances récoltes contre les risques climatiques

Prairie artificielle

Rappel de votre surface déclarée : 25.0000 ha

* Surface effectivement sinistrée en 2009 : ha a ca

Mode de récolte majoritaire : Mécanique

Surface grêlée pour la culture en 2009 : ha a ca

Indemnités perçues hors assurance en 2009 : euros (ex : 153.45)

Après avoir terminé la saisie de vos effectifs animaux et de vos cultures, l'étape 1 passe à l'état terminée.

Cliquez sur l'étape suivante "je complète mes justificatifs".

Votre télédéclaration

Informations sur la calamité

Vous allez télédéclarer pour la calamité suivante : Sécheresse 2018

Voici l'état d'avancement des 3 phases de votre télédéclaration

- 1 Je déclare mes récoltes - Terminé
- 2 Je complète mes justificatifs - En cours ?
- 3 Je signe ma déclaration -

[Retour](#)

A ce stade, plusieurs écrans sont à compléter.

Le premier concerne vos contrats d'assurances (compagnie, n° de contrat....

Le deuxième écran concerne votre RIB. Si un RIB est connu de l'administration, celui-ci vous sera proposé. Le valider s'il est toujours en service ou saisir un nouveau RIB en cas de changement.

Pensez à valider les données saisies avant de passer à la page suivante.

Vous arrivez ensuite sur une page « observation » ou vous retrouverez les anomalies rencontrées comme surface différente entre la SAU totale déclarée et la somme de vos cultures ou anomalie concernant le RIB.

Vos étapes

- Contrats d'assurance
- RIB
- Aleres et observations**
- Autorisations, attestations et engagements divers

Aide

Pour aller d'une étape à l'autre, vous devez utiliser les boutons en bas de page

[Quitter cet assistant](#)

Nos observations sur votre télédéclaration

Voici le récapitulatif des observations que nous avons effectuées sur votre télédéclaration. Celles-ci sont non bloquantes pour la poursuite de votre validation et vous sont communiquées à titre purement informatif :

- ⚠ Différence entre SAU totale et Total des surfaces déclarées
- ⚠ RIB inconnu de l'administration : à envoyer à la DDAF/DDEA

Adresse courriel

Afin de pouvoir être contacté plus facilement par votre service départemental, nous vous recommandons de renseigner une adresse électronique :

Votre adresse électronique :

Vos observations

Si vous avez des observations, des remarques à effectuer sur des éléments de votre déclaration, ou si vous devez préciser les quantités valorisées à l'industrie pour une culture, vous pouvez les saisir dans la zone ci-dessous :

[Précédent](#) [Valider et continuer](#)

Il vous est demandé sur cette même page d'indiquer votre adresse mail ainsi que vos observations éventuelles.

Les pages suivantes sont les engagements et autorisations auxquelles vous devez vous soumettre ; quelques exemples ci-

dessous.

Autorisations

J'autorise (nous autorisons) :

la DDAF, la DDEA, à consulter tout organisme (EC, OP, coopératives, acheteurs privés, douanes,...) susceptible de fournir les éléments nécessaires à l'instruction et au contrôle de mon dossier,
la DDAF, la DDEA, à demander toute information relative à mes contrats d'assurance et aux éventuelles indemnités perçues à leur titre aux caisses d'assurance mentionnées,
l'utilisation de ces informations pour l'accès éventuel aux aides complémentaires mises en place par les collectivités territoriales,
la DDAF, la DDEA, à fournir les données de la présente demande à mon établissement de crédit, si je sollicite des mesures d'aide complémentaires.

Attestations

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :

Que je n'ai pas sollicité pour le même dossier, une autre aide que celle indiquée sur le présent formulaire de demande d'aide,
L'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire et les pièces jointes,
(Pour les GAEC) : Que la présente déclaration a été réalisée en concertation avec l'ensemble des associés du GAEC.

Engagements

Je m'engage (nous nous engageons), sous réserve de l'attribution de l'aide :

A détenir, conserver, fournir tout document ou justificatif demandé par l'autorité compétente, pendant 3 années,
A informer la DDAF, la DDEA, de toute modification de ma situation, de la raison sociale de ma structure, des engagements,
A me soumettre et à faciliter l'ensemble des contrôles administratifs et des contrôles sur place.

Information et demande

- Je suis informé(e) (nous sommes informés) qu'en cas d'irrégularité ou de non respect de mes (nos) engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans exclure d'autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.
- Je demande (nous demandons) à bénéficier d'une indemnisation au titre de la procédure calamités agricoles.

[Précédent](#)


[Valider mes justificatifs](#)

Viens ensuite la page de contrôle d'exhaustivité qui balaye l'ensemble de votre déclaration afin de détecter toute anomalie et de vous les soumettre pour validation ou correction.

Enfin, après avoir réalisé les 2 étapes précédentes, on arrive à la dernière étape " je signe ma télédéclaration"

Voici l'état d'avancement des 3 phases de votre télédéclaration

1	Je déclare mes récoltes	- Terminé
2	Je complète mes justificatifs	- Terminé ?
➔ 3	Je signe ma déclaration	- A effectuer

 [Imprimer ma télédéclaration](#)

[Retour](#)

Cette étape est indispensable pour valider et pour prendre en compte votre dossier.



Un dossier saisi mais non signé ne migre pas dans le logiciel calamité agricole.


De ce fait, il ne pourra être pris en compte.


Avant la signature, vous pouvez revisualiser l'ensemble de votre déclaration en cliquant sur ce lien

Enfin, signez votre déclaration en cliquant sur la commande encadrée ci-dessous.

La signature électronique de ma télédéclaration

- Voici la déclaration que vous avez saisie :  [voir la déclaration qui va être signée](#)
- Vous êtes en GAEC : compléter l'autorisation ci-contre et la conserver  **Autorisation GAEC**
- Pour que cette demande d'indemnisation au titre des calamités agricoles soit prise en compte par l'administration, elle doit être signée électroniquement et vous devez pour cela :
 - vous munir de votre **mot de passe** utilisé pour vous connecter à télécalam
 - cliquer sur le bouton '**Signer votre demande d'indemnisation**' ci-dessous pour être redirigé sur la signature électronique du Ministère de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Pêche.
- Une fois la signature effectuée, vous serez redirigé automatiquement sur télécalam

 **Signer votre demande d'indemnisation**

 **Retour**

Même si votre dossier est signé, vous avez toujours la possibilité de revenir sur votre déclaration jusqu'à la date de clôture.

Pour ce faire, vous devez dévalider votre signature, faire les modifications éventuelles et, surtout, **il vous faudra re-signer votre dossier.**

DDT du Rhône

SEADER_Calamités Agricoles

165 Rue Garibaldi

CS 33862

69401 LYON Cedex 03

Téléphone : 04-78-62-52-90

Site internet : <http://www.rhone.gouv.fr> (Rubriques : Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Aléas climatiques)